



# CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHANTIERS *OISOU*

- **Les chantiers sont ouverts aux volontaires de toutes nationalités, aptes physiquement et mentalement à accomplir les différentes activités décrites.**
- **Etre âgé de 18 ans révolus.**
- **Il est nécessaire de s'intéresser au développement des communautés rurales et à l'échange culturel.**
- **Les chantiers sont bilingues, français et anglais.**
- **Les chantiers s'étendent sur une durée de deux mois (juillet et août), en raison de trois semaines par chantier.**
- **Les volontaires sont tenus de rester sur le chantier jusqu'à la fin des trois semaines, sauf cas de force majeure.**
- **Les volontaires sont tenus de se rendre au siège de l'association à Lomé au moins un jour avant la date de début du chantier.**
- **Les volontaires sont pris en charges durant toute la durée du chantier : logement, nourriture, etc.**
- **Une attestation de participation au chantier sera délivrée à chaque participant à la fin du projet.**